

# CONSEIL MUNICIPAL du 04 septembre 2025

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureaux, Dominique Guinot, Isabelle Martini, Françoise Demonja, Arnela Salkanovic-Tessier, Isabelle Evrard, Sylvain Mauchaussat, Nicolas Deuquet, Rémi Durin.

**Membres excusés :** Madame Aurélia Fluteau a donné pouvoir à Monsieur Jacques-André Boquet

**Membres absents :** Monsieur David Lamoureaux

**Secrétariat de séance :** Monsieur Nicolas Deuquet

## Informations du maire dans le cadre de ses délégations :

Arrêté portant fermeture de la classe des CM1 et CM2 de l'école de La Celle Dunoise le 1er juillet 2025 (canicule).

Arrêté interdiction du feu d'artifice le 14 juillet 2025 (sécheresse).

Arrêté interdiction de stationnement, salle des loisirs pour le marché nocturne.

Arrêté permanent d'autorisation de stationnement Puymanteau, Lavaud, les Chiers, le Coureau et La Betouille (points d'arrêt des bus pour le collège).

Arrêté permanent portant interdiction des animaux sur l'espace de la Baignade.

Devis Couleurs Déco 7 051.20 € (travaux + mairie sol)

Devis SCCL 6 601.20 € (travaux + mairie habillage)

Devis Parbaud 13 696.80 € (travaux mairie climatisation)

Devis Les Papillons 150.00 € (école)

Devis JPG 2 828.68 € (mobilier salle de conseil)

Devis Uburik 850.00 € (spectacle de noël des écoles à partager avec SSLD)

## Adoption du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2025 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 juin 2025.

## ORDRE DU JOUR :

### 1) Internat rural – Fixation du loyer pour étudiants professionnels de santé

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 26 juin 2025 qui l'autorise à louer à Creusalis une partie de la MAFPAH, rue des Pradelles à usage d'internat rural. Il convient de fixer le loyer qui sera demandé aux étudiants professionnels de santé qui occuperont les lieux à partir de novembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le département propose une aide au logement de 300 € mensuel, que la communauté de communes du Pays Dunois complétera cette aide à hauteur de 173.47 € de telle sorte que le reste à charge des étudiants soit de 100 € mensuel toutes charges comprises. Monsieur le Maire propose donc d'instaurer un loyer de 573.47 € mensuel.

Le montant du loyer sera révisable conformément à la législation en vigueur. Les locataires sont informés que le loyer sera révisé chaque année au 1er janvier, sans notification préalable.

Après en avoir débattu le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à fixer le loyer demandé aux étudiants professionnels de santé à partir du 1 novembre 2025 à 573.47 € et autorise le Maire à signer tous documents à cet effet.

## 2) Statuts du Syndicat départemental des Energies de la Creuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SDEC est l'autorité organisatrice de la distribution publique de l'électricité sur le département de la Creuse et à ce titre, est maître d'ouvrage de travaux de réseaux : renforcements et sécurisations sur les réseaux, enfouissements et extensions de réseaux basse tension.

Le syndicat départemental est habilité à exercer une compétence en matière de distribution publique d'électricité.

Il est également habilité à exercer sur demande expresse de ses membres, des compétences à caractère optionnel. Il peut aussi mettre en commun les moyens humains, techniques et financiers et exercer des activités accessoires dans des domaines liés à la distribution d'électricité publique d'énergie, à la mobilité durable, à ses autres compétences optionnelles et plus généralement à la transition énergétique.

L'ensemble des communes et intercommunalités du département adhèrent au SDEC.

En 2021, le SDEC a modifié ses statuts avec l'ajout d'une compétence optionnelle en matière de mobilités durables au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE) et de ravitaillement en gaz de véhicules.

Le SDEC propose une nouvelle modification statutaire à ses membres afin de répondre au cadre réglementaire de la loi anti-endommagement prévoyant un volet cartographique avec le déploiement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié).

Le PCRS est un référentiel topographique mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux (électrique, gaz, télécom, eau potable, assainissement...) de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis permettant d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux).

Aussi, pour répondre aux besoins du territoire et des collectivités et conformément à l'article L5211-20 du C.G.C.T, le comité syndical réuni le 25 juin 2025 a délibéré et approuvé une modification statutaire intégrant la compétence en matière de système d'information géographique afin de permettre le déploiement d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à l'échelle départementale, en tant qu'autorité publique locale compétente et maître d'ouvrage.

La modification statutaire approuvée comprend l'ajout à l'article 3 des statuts d'un chapitre SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le syndicat peut intervenir, à la demande de ses membres ou de tout tiers, personne publique ou personne privée dans les domaines suivants :

- Coordination et pilotage, de la réalisation et des mises à jour du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) dans le cadre d'une convention locale de mutualisation des données entre les gestionnaires de réseaux, les collectivités adhérentes et les partenaires du projet, en tant qu'autorité publique locale compétente et maître d'ouvrage,
- Intégration, gestion des moyens de diffusion des données traitées,
- Services visant à doter les membres et les partenaires identifiés d'un système d'information géographique,
- Aide technique à la gestion du système d'information géographique.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 3 relatif aux compétences a été mis à jour pour distinguer la compétence obligatoire en matière d'électricité, des compétences optionnelles ou missions exercées par le syndicat.

Vu les statuts du SDEC ratifiés par arrêté préfectoral en date du 12 Avril 2021,

Vu la délibération du comité syndical du SDEC en date du 25 Juin 2025 approuvant une modification statutaire,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 relatif à l'exécution de travaux à proximité des réseaux et, fixant à 2026 la nécessité de disposer d'un PCRS en tout point du territoire

Considérant qu'une dynamique départementale partenariale a été initiée par le SDEC pour répondre aux obligations de disposer d'un PCRS,

Considérant les informations fournies relatives au PCRS reçues par la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées, Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **3) Renouvellement « Territoire Engagé pour la Nature »**

Le territoire de notre commune est particulièrement exposé aux phénomènes du changement climatique et de perte de la biodiversité. Les travaux engagés dans le cadre du diagnostic de la stratégie régionale pour la biodiversité par plus de 60 partenaires techniques et scientifiques ont mis en lumière 7 enjeux majeurs pour la biodiversité : la conservation des habitats et des espèces, un aménagement du territoire équilibré, la gestion durable des ressources, l'amélioration et le partage des connaissances, la mobilisation des acteurs et citoyens, l'accompagnement à l'action et la cohérence des politiques publiques. Dans ce contexte, être Territoire engagé pour la nature (TEN) est l'un des leviers d'action pour décliner la stratégie régionale pour la biodiversité dans les territoires.

En devenant TEN en 2022 la commune a participé à une démarche collective et par la création de partenariats, elle a valorisé ses politiques environnementales et sensibilisé ses citoyens et citoyennes sur les enjeux locaux liés à la nature par différents moyens : bulletin municipal périodique, animations et sorties nature, inventaires participatifs, conférences, projections de films, expositions sur la biodiversité... notamment. De plus la participation annuelle de Monsieur Guinot, adjoint à l'environnement aux journées régionales de terrain du Club des engagés et aux web'café des engagés de TEN, a permis de profiter de retours d'expériences d'autres collectivités. Pour la période 2026/2028 la commune propose de s'engager sur 6 fiches actions retenues par le comité de pilotage réuni le 13 août dernier, dont 1 fiche action obligatoire « Mobilisation des acteurs locaux »,

2 fiches actions prioritaires :

- Travail sur les haies et le bocage.
- Espaces naturels sensibles du territoire : identification et préservation.

3 fiches actions complémentaires :

- Plantation de haies bocagères sur des parcelles communales afin de limiter les inondations dans le bourg.
- Promotion du pacte en faveur de la haie, à l'accompagnement à la plantation et à la gestion durable des haies.
- Étoffer l'ABC.

Considérant l'intérêt de la commune pour la préservation de l'environnement et du cadre de vie, considérant les actions entreprises précédemment comme l'agenda 21, la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale, l'obtention d'une deuxième fleur au concours des villes et villages fleuris de France, la réhabilitation des landes humides de Nambord, la labellisation Territoire Engagé pour la Nature en 2022,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre les 6 actions précitées, il est proposé au conseil municipal de renouveler la candidature aux « Territoires engagés pour la Nature » en Nouvelle Aquitaine et de poursuivre la réflexion sur la mise en œuvre des actions à entreprendre dans le cadre du comité de

pilotage existant. Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler sa candidature au projet « Territoires engagés pour la Nature » pour la période 2026/2028.

#### 4) RIFSEEP Ajout catégorie B

Monsieur Ducher, adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération en date du 1er décembre 2017 (mise en place du RIFSEEP) instaurant un régime indemnitaire pour le personnel communal, le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ainsi que la délibération du 29 juin 2023 (modification des plafonds) et la délibération du 30 novembre 2023, (révision des montant du RIFSEEP).

Il précise qu'il convient de compléter cette délibération en ajoutant une catégorie de personnel éligible. Il rappelle également que les autres articles des délibérations précitées restent inchangés :

Catégorie B – Rédacteur :

Groupe de fonctions		Montant plafond IFSE	Montant Plafond max CIA	Plafond global FPE
G 1	Responsable des services, secrétaire de mairie	5000 €	2380 €	19 860 €

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet ou non complet sous condition d'un an d'ancienneté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de compléter la délibération en date du 1er décembre 2017 instituant le RIFSEEP pour les agents de la collectivité et la délibération du 29 juin 2023 (modification des plafonds) en ajoutant comme bénéficiaire l'agent occupant le grade de rédacteur (catégorie B – groupe 1).

#### 5) Budget assainissement. Décision modificative numéro 1

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget assainissement.

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le budget assainissement en section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES (Dépenses en moins)		
Compte	Intitulé	Montant	Compte	Intitulé	Montant
66112	ICNE	4375,00	61523	Réseaux	2000,00
			617	Etudes et recherches	1375,00
			62878	Mission assistance	1000,00
Total		4375,00	Total		4375,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au virement des crédits tels que décrits ci-dessus sur le budget de l'exercice 2025.

## DIVERS

Monsieur Boquet, Maire, informe de la démission de Monsieur Xavier Devaux du conseil municipal. Il remercie celui-ci pour le travail effectué dans la perspective de la réouverture de la Baignade dans la Creuse en 2026.

Monsieur Boquet, Maire, annonce que l'école de la Celle accueille 14 enfants pour 16 enfants l'an dernier. Il précise que la rentrée s'est bien passée.

Monsieur Boquet, Maire, dit avoir reçu une pétition d'usagers de la Baignade se plaignant d'incivilités et demandant un affichage rappelant les règles du bien vivre ensemble. Il rappelle que par arrêté municipal les chiens sont interdits à cet endroit.

Monsieur Boquet, Maire, dit avoir reçu une pétition s'opposant à la fermeture en 2026 du camping des Sillons. Cette dernière fait réagir le conseil municipal qui s'étonne avoir reçu cette pétition à titre personnel et demande comment l'expéditeur a pu obtenir leurs adresses courriel.

Mr Deuquet souligne qu'il convient de tenir compte de l'intérêt manifesté par la population pour le site du camping des Sillons, mais déplore que de nombreuses signatures aient été recueillies avec insistance, voire avec une certaine virulence. Il estime également qu'une meilleure information de la population sur les raisons de ce choix serait nécessaire. Monsieur Jérôme Ducher, premier adjoint étant mis en cause dans cette pétition annonce porter plainte contre l'instigatrice pour diffamation contre un dépositaire de l'autorité publique.

Monsieur Dominique Guinot, en tant que rapporteur de la commission tourisme dit que nous n'avons pas bien communiqué et pas suffisamment informé la population sur le projet de fermeture du camping des Sillons. Il précise qu'après avoir pris connaissance de la pétition, que même si elle est à l'initiative de campeurs, elle a été relayée par un certain nombre d'habitants et d'habitantes de la commune et qu'il faut entendre le message de cette pétition. Il rappelle que la question de la fermeture du camping s'est posée en 2024 et que les inondations des mois de juin et octobre ont été un des arguments déterminants, il précise encore que sur les 7700 campings qui existent sur le territoire national, 1 sur 4 est en zone inondable (soit 1925). Il ajoute que ce type de camping dit « nature », sans équipements, ombragé et au bord de l'eau, est particulièrement recherché et apprécié par toute une clientèle. Et qu'il ne faut pas oublier que le tourisme est une activité économique importante à La Celle Dunoise. Aussi il propose de revenir sur la proposition de fermeture du camping.

Monsieur Jérôme Ducher dit que les arguments énoncés par les signataires cellois semblent au contraire aller dans le sens de la fermeture du camping des Sillons car beaucoup d'entre eux souhaitent que cet espace soit un lieu de vie, partagé par tous, un lieu de rencontres, de promenades, pour peindre ou pêcher, et dans un but de protection de la biodiversité.

Madame Salkanovic-Tessier expose également le fait qu'elle trouve le lieu des Sillons beaucoup plus agréable pour se balader, courir ou se poser au bord de l'eau lorsqu'il n'y a pas de caravane ou de camping-car.

Monsieur Deuquet dit que les campeurs de la Baignade sont également très heureux de pouvoir apprécier les Sillons comme un lieu de balade.

Monsieur le Maire rappelle que le camping des Sillons est en zone inondable, que les sanitaires sont vétustes et non conformes à l'obligation d'accessibilité d'un ERP et qu'aucune autorisation d'aménagement ne sera accordée, que la propriété du camping n'est pas bien établie étant en partie situé sur des biens de section du bourg et que pour toutes ces raisons une exploitation du camping des Sillons ne peut s'envisager que sous la seule responsabilité du Maire. Le conseil municipal à l'unanimité propose de laisser la prochaine équipe municipale décider de l'exploitation ou pas du camping des Sillons.

Monsieur Guinot, Adjoint au tourisme, présente un bilan provisoire de la saison touristique du 1er janvier au 31 août 2025 et commente un tableau comparatif des recettes sur la même période, sur les 4 dernières années. Il fait le constat que si le montant des locations est supérieur à la même date à celui de l'an dernier il reste inférieur à ceux des années 2023 et 2022. Les campings favorisés par le beau temps ont été plus prisés cette année que les gites ou bungalows.

Monsieur Boquet, Maire, annonce que les dates des élections municipales ont été fixées les 15 et 22 mars 2026.

Monsieur Boquet, Maire, rappelle l'intervention des représentants de « La poste » au dernier conseil, proposant la fermeture du bureau de poste et l'installation en mairie d'une agence postale communale. Monsieur Boquet précise que les conditions financières de la mise en place d'une agence postale communale étaient valables jusque fin décembre 2025, or depuis, la poste a repoussé cette date à décembre 2026. Considérant ce nouveau délai et considérant qu'une telle décision impactera le mandat municipal à venir. Il propose de laisser le prochain conseil municipal en décider. Il précise à titre personnel qu'il est favorable à cette agence postale communale, préférable à une absence de services postaux. Madame Martini dit que les services proposés par le bureau de Poste ont encore été restreints et qu'il n'y aurait plus de différences avec une agence postale. Le conseil municipal à l'unanimité valide ce report de décision.

Monsieur Boquet, Maire, annonce au conseil le retour de la cloche de l'église après réparation. Une petite cérémonie de remerciement aux donateurs se tiendra le 20 septembre à 18h00 sur le parvis de l'église.

Monsieur Lamoureux, Adjoint aux travaux annonce que les travaux de génie civil (tranchées) d'enfouissement du réseau Enedis, rue des Pradelles, rue du canard et chemin de la Vallade débuteront début octobre et dureront jusqu'à la fin de l'année. Ces travaux perturberont la circulation dans ces rues qui seront barrées, des déviations seront mises en place sauf pour les riverains. Il dit encore que l'installation de l'éclairage public qui a pu bénéficier d'un reliquat de DETR se fera en début d'année 2026. Et qu'enfin des travaux de mise en sécurité et de ralentissement de la circulation rue des Pradelles seront entrepris ensuite.

Monsieur Boquet, Maire, disant que les travaux de la mairie touchant à leur fin, il faut s'interroger sur le devenir du presbytère. Il dit que Madame Marie-Françoise Clergeau souhaite que la commune transforme l'ancien presbytère en pinacothèque pour les œuvres d'Auguste Clergeau. Après débat le conseil municipal à l'unanimité, considérant les coûts d'installation et de fonctionnement d'un tel établissement ne souhaite pas donner suite à un tel projet et propose que le presbytère soit loué à usage d'habitation comme auparavant.

Le conseil municipal regrette la fermeture du Resto'bar et s'interroge une fois de plus sur le devenir du bâtiment, des propositions d'ouverture uniquement en période estivale semblent se dessiner. Faut-il faire un nouvel appel à projets ? Monsieur le Maire propose de réunir la commission ruralité afin d'y réfléchir.

Madame Isabelle Martini s'excuse des quelques désagréments créés par l'association Possum, elle reconnaît que malade en juillet, elle n'a pu superviser les nettoyages de la salle des loisirs notamment et regrette les états des lieux qui n'ont pas été fait.

Madame Françoise Demonja se fait porte-parole d'un habitant de la Tronchette qui souhaiterait un miroir pour pouvoir sortir de chez lui en toute sécurité. Monsieur Lamoureux, adjoint aux travaux se rendra sur place pour étudier les solutions à apporter.

Madame Arnela Salkanovic-Tessier s'interroge sur les loyers impayés suite à l'expulsion d'un locataire communal rue de la Marche, Monsieur Boquet dit que le trésor public opère des prélèvements sur salaires et que la dette se résorbe.

Madame Salkanovic-Tessier demande ce que devient le tapis classé de l'église Saint Pierre es-liens de plus en plus dégradé dans le chœur. Monsieur Boquet lui répond qu'à la suite d'un rendez-vous sur place la DRAC proposera à la commune un cahier des charges pour le déplacement et la préservation de ce tapis.

Madame Salkanovic-Tessier rappelant la vente du dernier terrain du lotissement du Pré Montet s'étonne qu'aucun permis de construire n'ait encore été déposé. Monsieur le Maire contactera le propriétaire pour lui rappeler les conditions de cette vente et notamment la construction d'une maison d'habitation.

Enfin, Monsieur Boquet ne souhaite pas cacher au conseil et à la population qu'il a été récemment diagnostiquée de la maladie de Parkinson, maladie dégénérative et qu'il a entamé un traitement qui ralentit l'évolution de la maladie et semble donner des résultats positifs.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 21h45

Le secrétaire de séance,  
Nicolas Deuquet

Le Maire,  
Jacques-André Boquet